



Guingamp

Un conseiller Pôle emploi s'enchaîne à l'agence

Un homme de 60 ans s'est enchaîné devant Pôle emploi de Guingamp, hier. Partiellement sourd, l'agent dénonce des conditions de travail « insupportables » et un handicap méprisé.

L'histoire

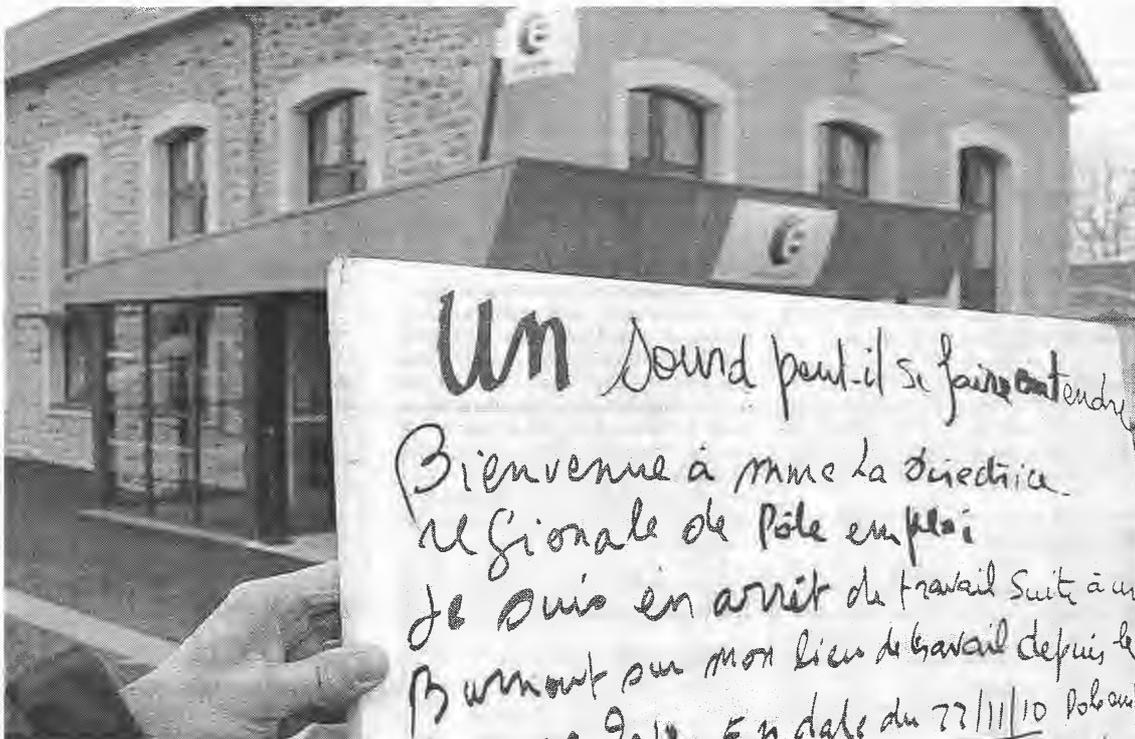
En arrêt maladie depuis un an, Jacques (1) est retourné sur son lieu de travail. Il est 10 h 20 hier matin. L'homme de 60 ans s'enchaîne calmement contre les barreaux de l'agence Pôle Emploi. Sur sa pancarte, un message de détresse interpelle demandeurs d'emploi et personnel. « Un sourd peut-il se faire entendre ? »

La boule au ventre

Embauché depuis 2006 comme conseiller référent à Guingamp, il a vu sa situation se dégrader lors de la fusion entre l'ANPE et les Assedic. « Les CDD et les départs n'étaient plus remplacés, témoigne l'agent. Et malgré mon handicap, j'ai vu la masse de travail augmenter. »

Reconnu travailleur handicapé en 1999, Jacques ne distingue seulement que 50 à 70 % des sons. Une pathologie développée enfant après une prise de médicaments non appropriés. « Je travaillais comme mes collègues, mais ça me coûtait beaucoup d'énergie. » En état d'épuisement, il est mis en arrêt par un médecin durant 15 jours. « Quand j'ai repris, j'avais la boule au ventre. » Deux arrêts maladie se succéderont ensuite.

« Un jour, j'ai quitté le bureau une heure plus tôt, raconte l'employé. Comme souvent, mon ordinateur ne marchait pas et je n'avais aucune raison de rester jouer aux cartes. » Quand la sanction disciplinaire tombe, il craque et cède à une crise d'angoisse provoquée par un burn out (syndrome d'épuisement professionnel). Une expertise psychiatrique ne reconnaît pas un accident du



« Un sourd peut-il se faire entendre ? » Durant deux heures, l'homme a brandi cette pancarte.

travail. Depuis, Jacques réclame une contre-expertise. Ce jeudi, il espère l'obtenir de la part de sa direction.

« Pour mes collègues »

« Cette action, c'est pour moi et aussi pour mes collègues, insiste-t-il, tout en reconnaissant que le déménagement du Pôle emploi a apporté un meilleur confort. Ils me soutiennent, mais leurs conditions de travail ne sont pas bien meilleures. » Pleurs et malaise incontrôlés, tranquillisants au travail, verres d'alcool le soir, somnifères pour dormir... C'est

également le constat dressé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). « Il y a un danger grave et imminent pour la santé et la sécurité des agents, indiquent ses membres venus soutenir leur collègue. Les conséquences touchent les demandeurs d'emploi pour lesquels on ne peut pas assurer un service de qualité. »

Il est 12 h 30. Sous le regard des gendarmes, le manifestant se défait de ses cadenas. Dans ses mains, un courriel de la direction de Paris lui promet une contre-expertise

psychiatrique avant la fin du mois. Une satisfaction pour le travailleur handicapé.

Quelques heures plus tard, la direction reconnaît l'action et précise qu'« un espace d'écoute, animé par un professionnel, est proposé à l'ensemble des collègues de travail de l'agence de Guingamp. » Une satisfaction supplémentaire pour le sourd à qui on a prêté l'oreille...

Romain DANIEL.

(1) Nom d'emprunt.